

Transmis par courriel uniquement

Québec, le 3 septembre 2019

Monsieur Marc Croteau
Sous-Ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Projet d'usine de production de granules de bois à Chapais par
 Barrette-Chapais Ltée
 Demande de modification du certificat d'autorisation
 Conditions 9 et 11
 Transmission d'une recommandation
 N/Réf : 3214-23-005**

Monsieur le Sous-ministre,

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 12 août 2019, pour recommandation, une demande de modification du certificat d'autorisation pour les conditions 9 et 11 pour le projet cité en objet.

Au terme de l'analyse de la demande déposée par le promoteur, le COMEX recommande à l'Administrateur provincial d'autoriser la demande de modification du certificat d'autorisation. Cette recommandation est conditionnelle au respect des engagements pris par le promoteur de même qu'au respect des conditions listées dans le certificat d'autorisation et les conditions modifiées énumérées ci-bas. Le promoteur devra également déposer une mise à jour du programme du suivi de la qualité de l'air qui tient compte des modifications apportées au projet.

Condition 1

Les émissions de particules des cheminées des cyclofiltres doivent être inférieures ou égales à 11 mg/m³R sur une base sèche.

Condition 2

Les émissions de particules au séchoir rotatif de l'usine de granules doivent être inférieures ou égales à 3,25 g/s.

Condition 3

Cette autorisation est valable dans la mesure où son détenteur est le locataire des terrains adjacents au terrain privé tels que définis dans les documents faisant partie intégrante de la présente modification du certificat d'autorisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Luc Lainé', with a horizontal line extending to the right.

Luc Lainé

Président

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social